



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Quatrième session

Chisinau, 29 juin-1^{er} juillet 2011

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail et fonctionnement de la Convention:
mise en œuvre du programme de travail pour 2009-2011,
y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014**

Rapport sur la sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2009-2011, y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014

Rapport du secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction.....	2
I. Programme de travail pour 2009-2011: aperçu de la mise en œuvre	3
II. Contributions reçues en et pour 2009, 2010 et 2011	14
III. Contributions en nature 2009-2011.....	17
IV. Aperçu des dépenses en 2009 et 2010.....	19
V. Aperçu des dépenses estimées pour janvier et février 2011	

Introduction

1. Le présent document donne un aperçu de l'exécution du programme de travail pour 2009-2011 (ECE/MP.PP/2008/2/Add.17) jusqu'au mois de mars 2011, en mettant l'accent sur les aspects opérationnels et organisationnels, notamment au regard du Plan stratégique 2009-2014 adopté par la décision III/8 (ECE/MP.PP/2008/2/Add.16). Il évoque aussi les activités menées en 2008 après la troisième session de la Réunion des Parties (Riga, 11-13 juin 2008).

2. Il n'a pas été tenu compte dans le présent rapport des objectifs et des activités correspondantes ci-après du Plan stratégique 2009-2014, auxquels il n'a pas été donné suite pendant l'intersession en:

- L'objectif I.4, concernant un programme formel et informel de sensibilisation à l'environnement et à la citoyenneté;
- L'objectif I.12, relatif à l'étude de mesures visant à mettre en œuvre le paragraphe 8 de l'article 3, notamment de dispositions assurant la protection des personnes qui signalent des pratiques irrégulières;
- L'objectif III.1, qui prévoit un examen complet de la Convention dix ans après son entrée en vigueur;
- L'objectif III.2, relatif à l'organisation d'un atelier sur les informations concernant les produits et la promotion de l'accessibilité aux informations sur l'environnement détenues par le secteur privé;
- L'objectif III.6, qui prévoit un échange d'informations, le renforcement des capacités et l'échange des bonnes pratiques concernant la question des critères d'accès à la justice.

3. Il n'a pas non plus été possible au secrétariat d'évaluer de façon détaillée l'exécution d'autres activités prescrites dans le Plan stratégique qui devaient en principe être mises en œuvre non seulement par le secrétariat et les organes subsidiaires de la Convention, mais aussi par les Parties, les organisations de la société civile et d'autres partenaires.

4. Durant la période intersessions 2009-2011, les recettes du Fonds d'affectation spéciale de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) ont, dans un premier temps, considérablement diminué par rapport aux années précédentes. En 2009, elles ont été inférieures de plus de 200 000 dollars des États-Unis aux ressources de base nécessaires. Elles ont de nouveau augmenté en 2010 mais leur montant total n'a néanmoins pas atteint celui des ressources de base annuelles nécessaires inscrites dans le programme de travail 2009-2011. Nombre de contributions ont été versées vers la fin de l'année civile correspondante et, dans certains cas, l'année suivante. Le secrétariat a donc été prudent lorsqu'il a alloué des ressources, ce qui s'est traduit, dans différents domaines d'action, par des dépenses inférieures aux prévisions établies dans le programme de travail. Par ailleurs, il a dû augmenter ses effectifs car il ne lui était pas possible de s'acquitter de toutes les tâches qui lui étaient confiées avec les ressources humaines prévues au départ. Le personnel a dû faire des heures supplémentaires pour que les délais soient respectés lorsqu'il y avait des priorités concurrentes; néanmoins, ceci n'apparaît pas dans le rapport car les heures supplémentaires n'ont pas été payées et n'ont donc pas eu de répercussions sur les ressources financières. Le secrétariat a lancé diverses actions, durant la période intersessions, pour encourager les contributions en nature et réduire ainsi l'impact sur le Fonds d'affectation spéciale.

I. Programme de travail pour 2009-2011: aperçu de la mise en œuvre

Activité	Aperçu de la mise en œuvre du programme de travail de la Convention pour 2009-2010	Domaine d'intervention/objectif du Plan stratégique pour 2009-2014
I. Mécanisme d'examen du respect des dispositions	<p>Le Comité d'examen du respect des dispositions s'est réuni à quatre reprises en 2009 et à quatre reprises en 2010, et cinq réunions ont été prévues pour 2011 – dont la troisième à l'occasion de la quatrième session de la Réunion des Parties à la Convention. À ces réunions (jusqu'en avril 2011), le Comité a examiné les communications émanant du public concernant des cas de non-respect présumé des dispositions^a. Vingt-trois nouvelles communications sont parvenues au Comité en 2009, 2010 et 2011 (jusqu'au mois d'avril). Elles ont été examinées du point de vue de leur recevabilité. Celles qui ont été jugées recevables en sont à différents stades d'examen et le Comité a arrêté ses conclusions concernant cinq de ces communications. Aucune Partie n'a soumis de question au Comité et le secrétariat n'a soumis aucune demande durant cette période. Par ailleurs, le Comité a surveillé la mise en œuvre des décisions III/6a, III/6b, III/6c, III/6d, III/6e et III/6f avec les six Parties concernées.</p> <p>En ce qui concernait la décision III/6e, à la suite de l'invitation adressée par le Gouvernement turkmène au Comité d'examen du respect des dispositions, le secrétariat a organisé une mission au Turkménistan, où des membres du Comité se sont rendus les 18 et 19 avril 2011, afin d'aider ce pays à mettre en œuvre la Convention.</p> <p>Les dépenses effectuées au titre du mécanisme d'examen du respect des dispositions de la Convention ont dépassé le montant prévu des ressources totales nécessaires parce qu'en raison de l'augmentation de la charge de travail, il a fallu allonger la durée de la réunion du Comité d'examen du respect des dispositions de trois à quatre jours, ce qui a entraîné des besoins accrus en personnel.</p>	Général: I.1, 2, 3, 5, 6, 13, 16; III.1 Spécifique: I.14
II. Activités de renforcement des capacités	<p>Le secrétariat a organisé des ateliers, des conférences et des missions consultatives propres à renforcer les capacités en vue de l'application de la Convention et y a participé. Par ailleurs, plusieurs organisations internationales, régionales et nationales, y compris des organisations non gouvernementales (ONG), ont continué d'entreprendre et de mener à bien des activités de renforcement des capacités visant à appuyer la mise en œuvre de la Convention aux niveaux national et local. En 2010-2011, le secrétariat a été invité par un certain nombre d'organes internationaux, dont le secrétariat du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, à leur fournir un appui consultatif. Les cinquième et sixième réunions de coordination pour le renforcement des capacités dans le cadre de la Convention d'Aarhus se sont tenues le 27 novembre 2008 et le 7 décembre 2010 et ont eu notamment pour objet d'examiner les travaux entrepris par le</p>	Général: I.1, 2, 3, 5, 6, 13, 16; III.1 Spécifique: I.7, 9 à 13; III.5, 6

Activité	Aperçu de la mise en œuvre du programme de travail de la Convention pour 2009-2010	Domaine d'intervention/objectif du Plan stratégique pour 2009-2014
III. Sensibilisation et promotion de la Convention et du Protocole sur les RRTP	<p>secrétariat et les organisations partenaires dans ce domaine au titre de la Convention et de son Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (RRTP), et d'envisager la coordination et les orientations stratégiques possibles pour les activités futures de renforcement des capacités. On trouvera des renseignements complémentaires sur les activités réalisées par les organisations partenaires dans les rapports relatifs aux activités de renforcement des capacités (ECE/MP.PP/WG.1/2009/7 et ECE/MP.PP/2011/8).</p> <p>Les dépenses effectuées au titre du renforcement des capacités n'ont pas atteint le montant prévu des ressources de base nécessaires, notamment parce que les dépenses relatives aux activités menées au titre du renforcement des capacités sont comptabilisées dans les domaines correspondants.</p> <p>Dans le cadre de cette activité, le secrétariat a participé à des conférences, séminaires et ateliers dans divers pays, essentiellement à l'intérieur de la région de la CEE, ou a pris des dispositions pour que puissent participer à ces réunions des représentants d'organes créés en application de la Convention.</p> <p>Le document intitulé <i>Convention d'Aarhus: guide d'application</i> (ECE/CEP/72) a été révisé par les experts avec le concours du secrétariat et le projet de texte révisé a été transmis aux points nationaux de contact et aux parties prenantes pour observations.</p> <p>Le site Web de la Convention a été régulièrement mis à jour durant l'intersession. Un consultant a aidé le secrétariat à procéder à la migration du site Web de la Convention sur une nouvelle plateforme en novembre-décembre 2010 et a contribué à l'élaboration d'une stratégie de communication.</p> <p>Le projet de stratégie de communication a été soumis au Groupe de travail des Parties à sa treizième réunion, lequel a décidé que la stratégie devait être parachevée à temps pour que la Réunion des Parties l'examine à sa quatrième session.</p> <p>Le secrétariat a organisé un certain nombre d'activités visant à promouvoir et mieux faire connaître la Convention et son Protocole, tant au niveau international que national, et y a participé. Il a notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fait un exposé sur la Convention d'Aarhus et la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo) à une conférence sur la transposition et l'application de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et les procédures d'évaluation stratégique environnementale (Bucarest, Roumanie, 19 octobre 2009); 	Général: I.1, 2, 3, 5, 6, 13, 16; III.1 Spécifique: I.4, 13; II.1, 4, 5

Activité	Aperçu de la mise en œuvre du programme de travail de la Convention pour 2009-2010	Domaine d'intervention/objectif du Plan stratégique pour 2009-2014
	<ul style="list-style-type: none"> • Fait un exposé à l'atelier sur «Le droit de la société civile d'accéder aux informations détenues par l'État: réactions aux décisions de la Cour européenne des droits de l'homme» (Budapest, Hongrie, 7 et 8 décembre 2009); • Participé activement à l'élaboration des Directives pour l'élaboration d'une législation nationale sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice dans le domaine de l'environnement, qui ont été adoptées par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) le 26 février 2010, et aux consultations informelles sur le mercure organisées par le PNUE; • Assuré le service de la cinquième réunion du Groupe de coordination des registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) et fait deux exposés à la réunion consacrée à cette question de l'Équipe spéciale RRTP de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) (Paris, 18 et 19 mai 2010); • Promu la Convention dans le cadre de l'atelier sur l'information et la participation du public concernant les questions liées à l'eau et à la santé (Bucarest, 15 et 16 juin 2010); • Promu la Convention et le Protocole sur les RRTP à la quatorzième session du Conseil des droits de l'homme (Genève, 8 juin 2010) lors de l'examen de la question des déchets toxiques et des droits de l'homme; • Fourni une contribution à une nouvelle édition du document publié par la Commission économique pour l'Europe (CEE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) intitulé «<i>International Forest Sector Institutions and Policy Instruments For Europe</i>» (à paraître), en présentant la façon dont la Convention et son Protocole sur les RRTP s'appliquent aux questions liées aux forêts; • Promu la Convention et communiqué des données d'expérience concernant la structure d'administration de la Convention et son application lors du séminaire consacré aux moyens de tirer parti de l'expérience des conventions de la CEE pour mettre au point un instrument juridique international efficace, organisé à Genève le 7 septembre 2010; • Présenté deux exposés sur la Convention d'Aarhus et les autres conventions de la CEE relatives à l'environnement à la réunion de coordination régionale sur l'environnement de l'Europe du Sud-Est organisée par l'OSCE (Sarajevo, Bosnie-Herzégovine, 13 et 14 décembre 2010); • Promu la Convention sur les RRTP et son Protocole sur les RRTP lors d'une réunion d'information pour les pays d'Asie centrale (Genève, 23 mars 2011). 	

Activité	Aperçu de la mise en œuvre du programme de travail de la Convention pour 2009-2010	Domaine d'intervention/objectif du Plan stratégique pour 2009-2014
IV. Registres des rejets et transferts de polluants (RRTP)	<p>Des précisions sur d'autres événements sous-régionaux et internationaux sont fournies pour chaque domaine d'activité.</p> <p>Au niveau national, le secrétariat a dirigé une formation sur la Convention d'Aarhus organisée par l'OSCE en Albanie à l'intention des autorités locales, du secteur privé et des ONG (Tirana, mai 2009); participé à une table ronde sur l'établissement de registres nationaux et l'adhésion éventuelle du Kazakhstan au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (Astana, mai 2010); présenté un exposé lors de l'atelier sur l'appui à l'application de la Convention d'Aarhus organisé en Bosnie-Herzégovine (Sarajevo, 17 et 18 mai 2010); et présenté la Convention d'Aarhus à des spécialistes de l'environnement japonais, à l'invitation du réseau «Aarhus Net Japan» (Tokyo, octobre 2010). En coopération avec l'OSCE, il organise aussi une formation multipartite sur la Convention le 19 avril 2011 conjointement avec les membres du Comité d'examen du respect des dispositions et du secrétariat en mission au Turkménistan.</p> <p>Afin de faire mieux connaître la Convention et le Protocole, le secrétariat a participé au séminaire sur les mécanismes de responsabilisation pour la protection de l'environnement et les droits de l'homme dans le cadre des projets financés par des institutions financières internationales et l'Union européenne, organisé par le Réseau Bankwatch pour l'Europe centrale et orientale à Budapest le 18 novembre 2010, ainsi qu'à la conférence intitulée «Transparence dans le secteur de la pêche en mer: le rôle de la politique commune de la pêche de l'Union européenne», organisée à Bruxelles le 26 janvier 2011. De plus, en 2010-2011, le secrétariat a lancé une campagne de sensibilisation renforcée et distribué de la documentation sur la Convention et son Protocole sur les RRTP aux points de contact nationaux, aux ordres nationaux des avocats, aux centres de formation judiciaire, aux Centres Aarhus, aux autorités responsables de la politique de protection des consommateurs aux niveaux national et européen, aux médiateurs nationaux et européens ainsi qu'aux organismes d'aide au développement et aux organismes financiers nationaux de la région de la CEE.</p> <p>Les dépenses effectuées au titre de la sensibilisation n'ont pas atteint, en moyenne, le montant prévu des ressources de base nécessaires, car le secrétariat a été prudent lorsqu'il a alloué des ressources à ce domaine d'action, compte tenu du caractère incertain et imprévisible du montant des recettes.</p> <p>Le Protocole sur les RRTP étant entré en vigueur le 8 octobre 2009, la première session de la Réunion des Parties au Protocole s'est tenue à Genève du 20 au 22 avril 2010. Le programme de travail relatif au Protocole pour 2011-2014 et d'autres décisions importantes ont été adoptés à cette occasion. Les premières réunions du Bureau et du Comité d'examen du respect des dispositions se sont tenues, respectivement, le 14 et les 27 et 28 janvier 2011.</p>	Général: I.6, 16 Spécifique: I.8; II.2

Activité	Aperçu de la mise en œuvre du programme de travail de la Convention pour 2009-2010	Domaine d'intervention/objectif du Plan stratégique pour 2009-2014
	<p>Le secrétariat, qui fait également office de secrétariat du Groupe de coordination international pour les RRTP, a participé activement à ses réunions. Le Groupe de coordination a tenu une réunion spéciale couplée avec la première session de la Réunion des Parties au Protocole.</p> <p>Le secrétariat a aussi assuré le fonctionnement et la mise à jour du portail mondial PRTR.net.</p> <p>Une coopération étroite sur les questions liées aux RRTP a été maintenue avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le PNUE, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), GRID-Arendal et les centres régionaux pour l'environnement.</p> <p>La coordination des activités de renforcement des capacités liées au Protocole RRTP a été examinée à la sixième réunion de coordination pour le renforcement des capacités dans le cadre de la Convention d'Aarhus, qui a eu lieu le 7 décembre 2010.</p> <p>La version en russe du <i>Guide pour l'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants</i> a été publiée et largement diffusée. Un guide simplifié sur le Protocole RRTP sera publié en anglais et en russe en 2011.</p> <p>Les dépenses effectuées au titre des activités relatives aux RRTP n'ont pas atteint le montant prévu des ressources de base nécessaires, notamment parce que les dépenses entraînées par la participation à la première session de la Réunion des Parties au Protocole se sont révélées inférieures aux prévisions, nombre de participants n'ayant pu se rendre à la réunion à cause de l'éruption volcanique qui s'était produite en Islande en avril 2010. Les dépenses de personnel ont, elles aussi, été inférieures aux prévisions, le poste du secrétariat effectué aux RRTP étant resté temporairement vacant en 2010.</p>	
<p>V. Outils d'information électroniques et mécanisme d'échange d'informations</p>	<p>Le Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus pour la démocratie environnementale a été utilisé pour faciliter la collecte, la diffusion et l'échange d'informations concernant l'application de la Convention au niveau national et les évolutions mondiales et régionales se rapportant au Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.</p> <p>À sa septième réunion, l'Équipe spéciale des outils d'information électroniques (11 et 12 décembre 2008) a examiné son nouveau mandat, adopté par la Réunion des Parties au Protocole, et les activités à mener à l'appui du programme de travail pour 2009-2011. L'Équipe spéciale a participé à un forum sur les mécanismes d'échange d'informations durant lequel des responsables d'antennes nationales et de points d'information du Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus ont été invités à débattre de la façon dont leurs activités pourraient renforcer ce mécanisme^b.</p>	

Activité	Aperçu de la mise en œuvre du programme de travail de la Convention pour 2009-2010	Domaine d'intervention/objectif du Plan stratégique pour 2009-2014
	<p>Suite aux consultations menées par le secrétariat et à l'invitation de l'ex-République yougoslave de Macédoine, un atelier sur les outils d'information électroniques permettant de soutenir l'application de la Convention d'Aarhus en Europe du Sud-Est a eu lieu à Skopje les 25 et 26 novembre 2010^c.</p> <p>En novembre 2010, le Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus pour la démocratie environnementale est passé sur une nouvelle plate-forme de publication, identique à celle du portail mondial PRTR.net. Le système de gestion des contenus est différent du précédent et permet de gérer et publier plus facilement l'information. En outre, la nouvelle plate-forme offre un espace suffisant pour intégrer la base de données sur la jurisprudence et dispose de fonctions de recherche qui faciliteront l'accès à toutes les informations qu'elle contient. Il convient de noter que, dans l'aperçu des dépenses, les dépenses entraînées par la mise au point de la base de données sur la jurisprudence figurent dans le domaine d'activité de l'accès à la justice.</p> <p>Le secrétariat a également mis au point un système d'établissement de rapports en ligne et organisé une formation sur son utilisation.</p> <p>Le secrétariat a aussi participé au Sommet mondial sur la société de l'information, tenu à Genève du 10 au 14 mai 2010.</p> <p>Les dépenses effectuées au titre du présent domaine d'action n'ont pas atteint le montant prévu des ressources de base nécessaires, notamment parce que l'Équipe spéciale des outils d'information électroniques ne s'est pas réunie en 2009 et que certaines dépenses sont comptabilisées au titre d'autres domaines d'action.</p>	
VI. Participation du public	<p>Le Groupe d'experts de la participation du public a tenu une réunion en 2009 afin d'examiner le projet de mandat d'une future équipe spéciale sur la participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement, de partager des informations et des expériences, et de recueillir des exemples de bonnes pratiques dans ce domaine.</p> <p>Lors d'une session extraordinaire (Genève, 30 juin 2010), la Réunion des Parties a créé l'Équipe spéciale sur la participation du public au processus décisionnel et approuvé son mandat. Lors de sa première réunion (Genève, 25 et 26 octobre 2010), l'Équipe spéciale a poursuivi les travaux du Groupe d'experts concernant l'échange d'informations et d'exemples de bonnes pratiques en application des articles 6, 7 et 8 de la Convention, a approuvé son programme de travail pour la période allant jusqu'à la quatrième session de la Réunion des Parties et a élaboré une proposition relative à son plan de travail pour la période 2011-2014 (jusqu'à la cinquième session de la Réunion des Parties), sous réserve de la décision que prendrait la Réunion des Parties à sa quatrième session^d.</p>	<p>Général: I.1, 2, 3, 5, 6, 13, 16; III.1</p> <p>Spécifique: I.4, 9, 12, 15; III.3, 4, 5, 7</p>

Activité	Aperçu de la mise en œuvre du programme de travail de la Convention pour 2009-2010	Domaine d'intervention/objectif du Plan stratégique pour 2009-2014
VII. Accès à la justice	<p>Des représentants du Comité d'examen du respect des dispositions de la Convention et du secrétariat ont participé à des réunions portant sur la participation du public organisées sous les auspices de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo) dans le but de promouvoir la Convention d'Aarhus.</p> <p>Les dépenses effectuées au titre du présent domaine d'action n'ont pas atteint le montant prévu des ressources de base nécessaires, notamment parce que le secrétariat a décidé que le personnel émargeant au budget ordinaire assurerait les tâches prévues à la place des fonctionnaires ou des consultants dont les postes ou services étaient financés par des fonds extrabudgétaires. En conséquence, aucune dépense en matière de personnel ou de consultants n'a été prise en charge par le Fonds d'affectation spéciale de la Convention dans ce domaine d'action.</p> <p>L'Équipe spéciale sur l'accès à la justice a tenu ses troisième et quatrième réunions à Genève, respectivement les 14 et 15 octobre 2009, et les 7 et 8 février 2011^e. Conformément à son mandat défini dans la décision III/3, ses activités ont porté principalement sur la création d'un portail consacré à la jurisprudence dans le cadre du Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus et sur la réalisation d'études analytiques concernant: a) les coûts et les dispositions financières, notamment les frais de procès, l'aide judiciaire et l'appui aux juristes œuvrant dans l'intérêt public; b) les voies de recours, notamment le redressement par injonction et le choix du moment. Compte tenu des éléments déjà disponibles et des particularités régionales, il a été décidé que les deux études thématiques seraient réalisées dans une optique sous-régionale: ainsi, l'application en Europe occidentale et centrale a été examinée séparément de l'application dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. L'étude thématique Europe occidentale et centrale a été terminée et évaluée par l'Équipe spéciale à sa quatrième réunion et l'étude de suivi sur les «Pratiques exemplaires en matière de coûts et de voies de recours» devrait être achevée en juin 2011. L'étude thématique concernant les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale devrait être terminée à la fin de juillet 2011. Le deuxième atelier sous-régional sur l'accès à la justice en matière d'environnement, destiné aux hauts magistrats d'Europe du Sud-Est, a eu lieu les 17 et 18 novembre 2008 à Tirana^f.</p> <p>Le prochain atelier sous-régional, destiné aux hauts magistrats d'Asie centrale, qui doit être organisé en coopération avec l'OSCE, a été provisoirement reporté au printemps 2012.</p> <p>Les dépenses effectuées au titre de l'accès à la justice n'ont pas atteint le montant prévu des ressources de base nécessaires en 2009 ni en 2010, notamment parce que l'atelier sous-régional a été reporté au printemps 2012 et que la quatrième réunion de l'Équipe spéciale sur l'accès à la justice a été repoussée de la fin de 2010 au début de 2011.</p>	<p>Général: I.1, 2, 3, 5, 6, 13, 16; III.1</p> <p>Spécifique: I.4, 10, 11; III.6</p>

Activité	Aperçu de la mise en œuvre du programme de travail de la Convention pour 2009-2010	Domaine d'intervention/objectif du Plan stratégique pour 2009-2014
VIII. Organismes génétiquement modifiés (OGM)	<p>Le secrétariat a appuyé la mise en œuvre des dispositions de la Convention relatives aux OGM et des Principes directeurs de Lucques et s'est attaché à promouvoir l'entrée en vigueur de l'amendement à la Convention adopté dans la décision II/1, notamment en participant à des ateliers sur les OGM et en les organisant, en coopération avec le secrétariat du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et à l'aide du Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus, pour faciliter l'échange de données sur les bonnes pratiques.</p> <p>À l'invitation du secrétariat du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, le secrétariat de la Convention a rédigé un article sur la promotion de la participation du public et de l'accès à l'information concernant les OGM et les expériences et enseignements tirés de la Convention d'Aarhus dans ce domaine, publié dans le sixième numéro de <i>Biosafety News</i> en juillet 2009.</p> <p>Le secrétariat a fait des exposés lors de plusieurs réunions régionales, notamment la cinquième Conférence européenne des régions sans OGM (Lucerne (Suisse), 24 et 25 avril 2009) et la treizième Conférence annuelle de l'Association européenne de biosécurité (Ljubljana, 22 et 23 juin 2010).</p> <p>À l'invitation du secrétariat du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, au début de 2010, le secrétariat a formulé des observations au sujet du projet de programme de travail du Protocole de Cartagena, en matière de sensibilisation, d'éducation et de participation du public concernant les organismes vivants modifiés (OVM). Les secrétariats de la Convention d'Aarhus et du Protocole de Cartagena ont collaboré à l'organisation d'un atelier conjoint sur la sensibilisation du public, l'accès à l'information et la participation du public concernant les OGM qui s'est tenu à Nagoya, au Japon, les 8 et 9 octobre 2010, juste avant la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena. Le secrétariat a également participé à la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena lors de la discussion et de l'adoption du programme de travail sur la sensibilisation, l'éducation et la participation du public concernant les OVM.</p> <p>Les dépenses effectuées au titre de ce domaine d'action ont légèrement dépassé le montant prévu des ressources totales nécessaires en 2010, parce que: a) l'atelier conjoint de la Convention d'Aarhus et du Protocole de Cartagena tenu à Nagoya avait un objectif de renforcement des capacités mais les dépenses engagées à ce titre ont été comptabilisées dans le domaine d'activité des OGM plutôt que dans celui du renforcement des capacités; b) le coût de l'atelier de Nagoya a dépassé le montant prévu pour le domaine d'activité des OGM, principalement parce que cet atelier s'est tenu en dehors de la région de la CEE.</p>	<p>Général: I.1, 2, 3, 5, 6, 13, 16; III.1</p> <p>Spécifique: II.3</p>

Activité	Aperçu de la mise en œuvre du programme de travail de la Convention pour 2009-2010	Domaine d'intervention/objectif du Plan stratégique pour 2009-2014
IX. Promotion des Lignes directrices d'Almaty et d'autres interactions avec les organes et processus internationaux concernés	<p>L'Équipe spéciale de la participation du public aux travaux des instances internationales a tenu trois réunions durant la période 2009-2011, le 6 juillet 2009, le 29 juin 2010 et les 23 et 24 février 2011. La cinquième réunion de l'Équipe spéciale (29 juin 2010) et sa sixième réunion (23 et 24 février 2011) étaient couplées avec des ateliers. L'atelier couplé avec la cinquième réunion portait sur l'expérience fournie par la promotion de l'application des principes de la Convention d'Aarhus dans les instances internationales. L'atelier avait pour but d'offrir aux Parties à la Convention d'Aarhus, à la société civile et aux universitaires une enceinte où ils pourraient partager leurs bonnes pratiques et évoquer les difficultés qu'ils rencontrent dans l'application du paragraphe 7 de l'article 3 de la Convention d'Aarhus et des Lignes directrices d'Almaty sur les moyens de promouvoir l'application des principes de la Convention d'Aarhus dans les instances internationales. Il comprenait une séance spéciale consacrée à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Copenhague (décembre 2009) à laquelle a participé le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'Équipe spéciale a approuvé les projets d'éléments d'un mécanisme d'établissement de rapports sur le paragraphe 7 de l'article 3, à transmettre pour examen au Groupe de travail des Parties à la Convention. Ces dernières ont été invitées, sur une base volontaire, à utiliser ce mécanisme pour établir leurs rapports sur le paragraphe 7 de l'article 3 dans le cadre des rapports nationaux d'exécution de 2011.</p> <p>L'atelier couplé avec la sixième réunion de l'Équipe spéciale a principalement porté sur le rôle des tierces parties, dont les institutions financières internationales. Il a aussi été l'occasion de faire le point au sujet des processus révisés découlant de la Convention-cadre sur les changements climatiques, compte tenu des éléments apportés par l'Équipe spéciale, des défis à relever en matière de participation du public aux Conventions de la CEE et des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20). Les participants à l'atelier ont notamment conclu qu'il serait important que les Parties et le secrétariat enrichissent les débats de la Conférence Rio+20 de leur expérience concernant l'application de la Convention d'Aarhus.</p> <p>Suivant les indications de l'Équipe spéciale, le secrétariat a élaboré un document succinct ayant pour objet d'évaluer les résultats du processus de consultation mené durant la dernière période intersessions, ainsi qu'un recueil électronique des bonnes pratiques fondé sur les données d'expérience recueillies lors des récentes réunions de l'Équipe spéciale⁸.</p> <p>De plus, le secrétariat a appuyé les initiatives visant à promouvoir les principes de la Convention dans diverses instances internationales, en collaborant avec d'autres organes des Nations Unies tels que le PNUE, l'UNITAR, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; des organismes créés en vertu d'instruments relatifs à l'environnement comme la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique; d'autres instances internationales ou supranationales telles que l'OSCE et l'OCDE; et diverses institutions et associations professionnelles, universitaires ou non gouvernementales.</p>	Général: I.1, 2, 3, 5, 6, 13, 16; III.1 Spécifique: II.6, 7; III.7

Activité	Aperçu de la mise en œuvre du programme de travail de la Convention pour 2009-2010	Domaine d'intervention/objectif du Plan stratégique pour 2009-2014
X. Coordination et supervision des activités entre les sessions	<p>Les dépenses effectuées au titre de ce domaine d'action ont dépassé le montant prévu des ressources totales nécessaires en 2010 parce qu'aucun frais de personnel n'avait été comptabilisé dans ces ressources. Or il a fallu consacrer des journées de travail à l'organisation et au service des réunions de l'Équipe spéciale sur la participation du public aux travaux des instances internationales et des ateliers connexes, ce qui a été fait en utilisant des ressources extrabudgétaires en personnel.</p> <p>L'activité X du programme de travail pour 2009-2011 avait pour objectif la coordination et supervision des activités menées au titre de la Convention et l'élaboration de contributions de fond à la quatrième session de la Réunion des Parties, dans le cadre des réunions du Groupe de travail des Parties à la Convention (à raison, en principe, d'une par an) et du Bureau, et au moyen de consultations par voie électronique entre les membres du Bureau.</p>	Domaines d'intervention I à III
XI. Quatrième session ordinaire de la Réunion des Parties	<p>Le Groupe de travail des Parties à la Convention a tenu une réunion par an en 2009, 2010 et 2011, et une réunion supplémentaire est prévue en juin 2011, en parallèle avec la quatrième session de la Réunion des Parties^h. Le Bureau s'est réuni trois fois par an en moyenne en 2009 et en 2010.</p> <p>Les dépenses effectuées au titre de ce domaine d'action sont restées en moyenne conformes au montant prévu des ressources de base annuelles nécessaires.</p> <p>La quatrième session de la Réunion des Parties se tiendra à Chisinau du 29 juin au 1^{er} juillet 2011, à l'invitation du Gouvernement de la République de Moldova. En accord avec le pays hôte, le Bureau et le secrétariat ont eu en 2009, 2010 et 2011, des échanges de vues sur les préparatifs de cette prochaine session. Le secrétariat et le Président de la Réunion des Parties ont effectué une mission à Chisinau les 16 et 17 septembre 2010 afin d'examiner avec le Gouvernement les dispositions qu'il prendrait en vue de la quatrième session, de passer en revue avec des partenaires clefs dans le pays (PNUD, Mission de l'OSCE et délégation de l'UE) les possibilités de fournir un appui au Gouvernement en prévision de la tenue de la session, et de visiter le lieu où celle-ci se déroulerait. À sa treizième réunion, le Groupe de travail des Parties à la Convention a été informé par des représentants du pays hôte des progrès réalisés dans les préparatifs de la session.</p> <p>Les dépenses effectuées au titre des préparatifs de la quatrième session ont été légèrement supérieures au montant prévu des ressources totales nécessaires en 2010, qui ne comportait pas de dépenses en personnel. Or il a fallu consacrer du temps de travail supplémentaire aux préparatifs de la quatrième session et des réunions et activités connexes, ce qui a été fait au moyen de ressources extrabudgétaires en personnel. Une personne a été recrutée à plein temps pour accomplir cette tâche et travailler dans les domaines du respect des dispositions de la Convention, de l'accès à la justice et de la coordination et de la supervision des activités entre les sessions.</p>	Domaines d'intervention I à III

Activité	Aperçu de la mise en œuvre du programme de travail de la Convention pour 2009-2010	Domaine d'intervention/objectif du Plan stratégique pour 2009-2014
XII. Mécanisme d'établissement de rapports	<p>En vertu de la décision II/10, les rapports d'exécution devraient être soumis au secrétariat au plus tard cent quatre-vingts jours avant la session de la Réunion des Parties pour laquelle ils sont établis. Un nouveau cycle de rapports a commencé. Une session de formation à l'établissement des rapports nationaux d'exécution a eu lieu à Genève le 30 juin 2010. Suite à la décision prise par le Groupe de travail des Parties à sa onzième réunion, à une proposition de l'Équipe spéciale sur la participation du public aux travaux des instances internationales et une proposition du Comité d'examen du respect des dispositions, le secrétariat a élaboré une version mise à jour de la structure du rapport, pour y incorporer les informations sur l'application de l'amendement sur les OGM et du paragraphe 7 de l'article 3 concernant la participation du public aux travaux des instances internationales, ainsi que des informations sur la suite donnée à des cas particuliers de non-respect. La structure du rapport, telle que révisée, devrait être adoptée officiellement à la quatrième session de la Réunion des Parties.</p> <p>Les dépenses effectuées au titre de ce domaine d'action n'ont atteint le montant prévu des ressources de base nécessaires ni en 2009 ni en 2010, notamment parce que les dépenses liées à l'élaboration du rapport de synthèse sur l'exécution ont été engagées en 2011. De plus, le secrétariat n'a pas recruté de personnel de secrétariat supplémentaire, en raison de la décision du Bureau de ne pas publier les rapports nationaux d'exécution en tant que documents officiels des Nations Unies au cours de la présente période intersessions.</p>	Domaine d'intervention I
XIII. Domaines de soutien horizontal	L'objectif de l'activité XIII du programme de travail pour 2009-2011 était d'assurer un soutien global couvrant plusieurs domaines de fond du programme de travail, notamment grâce à l'appui du secrétariat et à la formation du personnel.	Domaines d'intervention I à III

^a Pour de plus amples renseignements, voir les rapports des vingt-troisième à trente-deuxième réunions du Comité (ECE/MP.PP/C.1/2009/2, ECE/MP.PP/C.1/2009/4, ECE/MP.PP/C.1/2009/6, ECE/MP.PP/C.1/2009/8, ECE/MP.PP/C.1/2010/2, ECE/MP.PP/C.1/2010/4, ECE/MP.PP/C.1/2010/6 et ECE/MP.PP/C.1/2010/8; ECE/MP.PP/C.1/2011/2 et ECE/MP.PP/C.1/2011/4).

^b Pour de plus amples renseignements, voir le rapport de la septième réunion de l'Équipe spéciale sur les outils d'information électroniques (ECE/MP.PP/WG.1/2009/4).

^c Pour de plus amples renseignements, voir le rapport de l'atelier sous-régional sur les outils d'information électroniques (Skopje, 25 et 26 novembre 2010) (ECE/MP.PP/WG.1/2011/4).

^d Pour de plus amples renseignements, voir le rapport de la première réunion de l'Équipe spéciale sur la participation du public au processus décisionnel (ECE/MP.PP/WG.1/2011/5).

^e Pour de plus amples renseignements, voir le rapport de l'Équipe spéciale sur l'accès à la justice sur ses troisième et quatrième réunions (ECE/MP.PP/WG.1/2010/6 et ECE/MP.PP/2011/5).

^f Pour de plus amples renseignements, voir le rapport sur l'atelier sur l'accès à la justice en matière d'environnement organisé à l'intention de hauts magistrats d'Europe du Sud-Est (ECE/MP.PP/WG.1/2009/5).

^g Pour de plus amples renseignements, voir les rapports des quatrième, cinquième et sixième réunions de l'Équipe spéciale de la participation du public aux travaux des instances internationales (ECE/MP.PP/WG.1/2010/4, ECE/MP.PP/WG.1/2011/5 et ECE/MP.PP/2011/6).

^h Pour de plus amples renseignements, voir les rapports des onzième, douzième et treizième réunions du Groupe de travail des Parties à la Convention (ECE/MP.PP/WG.1/2009/2, ECE/MP.PP/WG.1/2010/2 et ECE/MP.PP/WG.1/2011/2).

II. Contributions reçues en et/ou pour 2009, 2010 et 2011

(en dollars des États-Unis)

<i>Pays (Parties et signataires) et autres donateurs</i>	<i>Contributions en 2009 – montant effectif</i>	<i>Contributions ajustées pour 2009^a</i>	<i>Contributions en 2010 – montant effectif</i>	<i>Contributions ajustées pour 2010^a</i>	<i>Contributions en 2011 – montant effectif^b</i>	<i>Contributions ajustées pour 2011^a</i>	<i>Observations</i>
Albanie	800,00	800,00	780,00	780,00			
Allemagne	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	
Arménie	200,00	200,00	200,00	200,00			
Autriche	13 947,00	13 947,00	13 605,44	13 605,44			
			3 032,42	3 032,42			Pour les RRTP
Azerbaïdjan							
Bélarus	300,00	300,00	300,00	300,00			
Belgique	44 273,97	44 273,97	43 550,66	43 550,66			
Bosnie-Herzégovine							
Bulgarie	7 200,00	7 200,00	7 920,00	7 920,00			
Chypre							
Croatie	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	
Danemark		33 724,91		22 390,00	67 170,00	22 390,00	^c
				11 190,00	33 570,00	11 190,00	Pour les RRTP ^c
Espagne	28 776,98	28 776,98	27 777,78	27 777,78			
Estonie	200,00	200,00	2 628,12	2 628,12			
ex-République yougoslave de Macédoine							
Finlande	12 048,19	13 927,58		12 048,19			
France	129 496,41	129 496,41	146 394,55	146 394,55			
					39 267,02	39 267,02	Pour les RRTP
Géorgie	1 394,70	1 394,70	250,00	250,00			
Grèce	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00			
Hongrie	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00			
Irlande	7 267,44	7 267,44	6 353,24	6 353,24	6 811,99	6 811,99	

<i>Pays (Parties et signataires) et autres donateurs</i>	<i>Contributions en 2009 – montant effectif</i>	<i>Contributions ajustées pour 2009^a</i>	<i>Contributions en 2010 – montant effectif</i>	<i>Contributions ajustées pour 2010^a</i>	<i>Contributions en 2011 – montant effectif^{b-}</i>	<i>Contributions ajustées pour 2011^a</i>	<i>Observations</i>
Islande							
Italie	205 716,81	194 141,80	202 429,15	134 952,77	137 362,64	137 362,64	En partie pour les RRTP
Kazakhstan	593,00	311,50	311,50	281,50		311,50	
Kirghizistan	300,00	300,00		300,00			
Lettonie	2 557,54	2 590,67	2 617,80	2 557,54		2 617,80	
			1 360,54	1 360,54			Pour les RRTP
Liechtenstein							
Lituanie							
Luxembourg		7 002,80	13 732,28	6 729,48			
Malte	1 000,00			1 000,00			
Monaco							
Monténégro							
Norvège	20 000,00	20 000,00	53 227,00	53 227,00			
			25 088,00	25 088,00			Pour les RRTP
Pays-Bas	59 866,82	26 990,55	52 403,51	25 412,96			
			25 412,96	25 412,96			Pour les RRTP
Pologne							
Portugal							
République de Moldova	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	500,00	500,00	
République tchèque	19 960,00	15 000,00	15 000,00	19 960,00		15 000,00	
			10 000,00			10 000,00	Pour les RRTP
Roumanie							
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	42 492,92	45 871,56	45 871,56	47 543,58	47 543,58		
Serbie	1 506,02			1 506,02	500,00	500,00	
Slovaquie	956,00	956,00					
Slovénie	9 186,36	4 593,18					
Suède	19 975,00	19 975,00	19 975,00	19 975,00			

<i>Pays (Parties et signataires) et autres donateurs</i>	<i>Contributions en 2009 – montant effectif</i>	<i>Contributions ajustées pour 2009^a</i>	<i>Contributions en 2010 – montant effectif</i>	<i>Contributions ajustées pour 2010^a</i>	<i>Contributions en 2011 – montant effectif^b</i>	<i>Contributions ajustées pour 2011^a</i>	<i>Observations</i>
			4 980,00	4 980,00			Pour les RRTP
Suisse	29 970,03		38 986,35	68 956,38			Pour les RRTP
Swiss Network for International Studies	4 160,26	4 160,26					Pour les RRTP
Tadjikistan	200,00	200,00	200,00	200,00			
Turkménistan		200,00	400,00	200,00			
Ukraine	4 316,55	4 316,55	4 016,06	4 016,06			
Union européenne	131 233,60	131 233,60	134 952,77	134 952,77			
Total	876 895,60	820 224,88	985 756,69	959 032,96	398 725,23	311 950,95	
Intérêts perçus et gains de change	41 311,58	41 311,58	31 203,61	31 203,61	0,00	0,00	
Total général	918 207,18	861 536,46	1 016 960,30	990 236,57	398 725,23	311 950,95	

^a Les colonnes relatives aux «contributions ajustées» ont pour objet de donner une image plus réaliste des revenus réels disponibles en vue de leur utilisation au cours d'une année donnée. Les contributions des Parties et des signataires sont souvent réservées en vue d'être utilisées pour une autre année que celle durant laquelle la contribution a été déposée ou reçue. Le montant ajusté des contributions au cours d'une année est établi sur la base des contributions effectives de cette année-là, auxquelles on soustrait toute partie de ces contributions réservées à une utilisation ultérieure, et on ajoute les contributions reçues avant l'année de référence mais réservées à une utilisation durant l'année de référence.

^b Contributions reçues en 2011 – situation au 22 mars 2011.

^c Les contributions reçues du Danemark pour la Convention et le Protocole sur les RRTP en 2011 couvrent la période 2010-2012.

III. Contributions en nature 2009-2011

<i>Pays (Parties et signataires) et organisations</i>	<i>Contributions en nature</i>	<i>Année</i>
Azerbaïdjan	Appui à la participation du secrétariat à un atelier consacré à la gestion efficace et transparente des terres dans la région de la CEE (Groupe de travail de l'administration des biens fonciers (CEE), Bakou (voyage, logement)	2010
Bélarus	Traduction en russe de «Votre droit à un environnement sain: Guide simplifié du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants» et proposition d'accueillir un atelier consacré à la promotion du Protocole sur les RRTP dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (par exemple, lieu de réunion et services d'interprétation lors de l'atelier)	2010
Espagne	Proposition de traduire en espagnol le Guide de mise en œuvre du Protocole sur les RRTP, publication de 1 000 copies papier et distribution, principalement dans les pays d'Amérique latine, publication d'une version électronique en ligne	2011
Suisse	Édition des pages de PRTR.net en allemand	2010
Ex-République yougoslave de Macédoine	Lieu de réunion (y compris l'équipement et certains repas) pour les participants à un atelier sur les outils d'information électroniques pour les pays de l'Europe du Sud-Est (Skopje)	2010
Bankwatch	Appui à la participation du secrétariat à un séminaire sur les mécanismes de responsabilisation pour la protection de l'environnement et les droits de l'homme dans le cadre des projets financés par des institutions financières internationales et l'Union européenne (Budapest) (voyage, logement et faux frais au départ et à l'arrivée)	2010
Secrétariats des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ^a (accords multilatéraux relatifs à l'environnement concernant les déchets et les produits chimiques)	Promotion du Protocole sur les RRTP par le biais de la «Campagne pour une planète sûre»: Campagne des Nations Unies pour la responsabilité en matière de produits chimiques et de déchets dangereux, dans des instances locales à Houston (États-Unis d'Amérique) et à Pune (Inde)	2010
Centre de ressources juridiques (CRJ)	Appui à la participation du secrétariat à une conférence sur la transposition et l'exécution d'évaluations d'impact environnemental et de procédures d'évaluation environnementale stratégique (Bucarest) (voyage et logement)	2009
Coalition pour des accords de pêche équitables (CAPE)	Appui à la participation du secrétariat au séminaire intitulé «Transparence dans le secteur de la pêche en mer: le rôle de la politique commune de la pêche de l'Union européenne» (Bruxelles)	2011

<i>Pays (Parties et signataires) et organisations</i>	<i>Contributions en nature</i>	<i>Année</i>
Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique	Locaux de réunion mis à disposition des participants à l'atelier conjoint organisé par les secrétariats de la Convention d'Aarhus et du Protocole de Cartagena, sur la sensibilisation du public, l'accès à l'information et la participation du public concernant les OGM qui s'est tenu à Nagoya (Japon)	2010
European Biosafety Association (EBSA)	Appui à la participation du secrétariat à la Conférence annuelle d'EBSA de 2010, qui s'est tenue à Ljubljana (voyage, logement et repas)	2010
GRID-Arendal	Accueil du centre d'échange d'informations d'Aarhus pour la démocratie environnementale et de PRTR.net	2009-2011
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)	Appui à la formation sur la Convention d'Aarhus à l'intention des autorités publiques et du secteur privé à Tirana (billet d'avion, indemnité journalière de subsistance, déjeuner pour les participants, interprétation et traduction des documents en albanais)	2009
	Appui à la participation du secrétariat à l'atelier consacré à la société civile et au droit d'accès aux informations détenues par l'État, tenu à Budapest (voyage, logement, repas)	2009
	Appui à la participation du secrétariat à la réunion de coordination régionale de l'Europe du Sud-Est de l'OSCE consacrée à l'environnement, tenue à Sarajevo (voyage, logement, repas)	2010
	Appui à la participation de plusieurs experts à l'atelier conjoint des secrétariats de la Convention d'Aarhus et du Protocole de Cartagena sur la sensibilisation du public, l'accès à l'information et la participation du public concernant les OGM qui s'est tenu à Nagoya (Japon)	2010
	Appui à la réunion des membres du Comité d'examen du respect des dispositions avec les autorités du Turkménistan (notamment l'interprétation) et formation multipartite sur la Convention associée à la mission (questions logistiques telles que la mise à disposition de lieux de réunion, les services d'interprétation et les repas)	2010
Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale (CRE-CEE)	Mise à disposition de personnel (trois journées de travail) pour l'organisation de l'atelier sur les outils d'information électroniques pour les pays du Sud-Est de l'Europe, tenu à Skopje	2010

^a Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination; Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international; Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

IV. Aperçu des dépenses en 2009 et 2010

(en dollars des États-Unis)

<i>Activité</i>	<i>Dépenses effectives – 2009</i>	<i>Dépenses effectives – 2010</i>	<i>Ressources de base nécessaires (moyenne annuelle)*</i>	<i>Ressources totales nécessaires (moyenne annuelle)*</i>
I. Mécanisme d'examen du respect des dispositions				
Journées de travail du personnel	149 373	184 728	97 628	104 983
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	111 736	99 237	70 000	80 000
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	0	0	5 000	10 000
Contrats de sous-traitance	-4 195	14 400	30 000	50 000
Total partiel	256 913	298 365	202 628	244 983
II. Renforcement des capacités				
Journées de travail du personnel	29 074	28 808	32 543	48 454
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	0	0	0	5 000
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	3 306	3 084	5 000	10 000
Contrats de sous-traitance	0	0	30 000	110 000
Total partiel	32 380	31 892	67 543	173 454
III. Sensibilisation et promotion de la Convention et du Protocole sur les RRTP				
Journées de travail du personnel	55 332	26 437	40 679	64 605
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	3 113	3 442	5 667	11 333
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	21 917	4 727	30 000	40 000
Contrats de sous-traitance	431	30 750	21 667	40 000
Total partiel	80 793	65 356	98 013	155 938

<i>Activité</i>	<i>Dépenses effectives – 2009</i>	<i>Dépenses effectives – 2010</i>	<i>Ressources de base nécessaires (moyenne annuelle)*</i>	<i>Ressources totales nécessaires (moyenne annuelle)*</i>
IV. Registres des rejets et transferts de polluants				
Journées de travail du personnel	85 758	69 366	73 221	72 680
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	4 308	68 234	47 667	88 333
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	9 526	1 332	5 000	10 000
Contrats de sous-traitance	13 813	9 791	10 000	30 000
Total partiel	113 404	148 723	135 888	201 013
V. Mécanisme d'échange d'informations et outils électroniques				
Journées de travail du personnel	69 551	33 082	65 086	64 605
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	0	13 932	15 000	25 000
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	0	1 768	0	5 000
Contrats de sous-traitance	0	35 897	25 000	55 000
Total partiel	69 551	84 679	105 086	149 605
VI. Participation du public				
Journées de travail du personnel	0	0	48 814	72 680
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	30 113	18 652	23 333	40 000
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	0	0	5 000	10 000
Contrats de sous-traitance	0	0	15 000	25 000
Total partiel	30 113	18 652	92 147	147 680
VII. Accès à la justice				
Journées de travail du personnel	30 947	39 045	40 679	40 378
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	25 555	0	26 667	43 333
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	1 340	0	5 000	10 000
Contrats de sous-traitance	0	9 455	30 000	50 000
Total partiel	57 842	48 500	102 346	143 711

<i>Activité</i>	<i>Dépenses effectives – 2009</i>	<i>Dépenses effectives – 2010</i>	<i>Ressources de base nécessaires (moyenne annuelle)*</i>	<i>Ressources totales nécessaires (moyenne annuelle)*</i>
VIII. Organismes génétiquement modifiés				
Journées de travail du personnel	4 577	11 028	8 136	16 151
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	0	25 518	5 000	15 000
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	0	4 998	0	0
Contrats de sous-traitance	0	2 957	5 000	10 000
Total partiel	4 577	44 501	18 136	41 151
IX. Promotion des Lignes directrices d'Almaty et d'autres interactions avec les organismes et processus internationaux concernés				
Journées de travail du personnel	13 732	33 083	0	0
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	9 857	21 752	15 000	25 000
Contrats de sous-traitance	0	11 386	15 000	25 000
Total partiel	23 588	66 221	30 000	50 000
X. Coordination et supervision des activités entre les sessions				
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	30 676	46 753	40 000	43 333
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	0	3 244	0	0
Total partiel	30 676	49 997	40 000	43 333
XI. Quatrième session ordinaire de la Réunion des Parties				
Journées de travail du personnel	0	33 431	0	0
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	0	0	14 000	28 000
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	0	3 826	7 000	7 000
Total partiel	0	37 257	21 000	35 000

<i>Activité</i>	<i>Dépenses effectives – 2009</i>	<i>Dépenses effectives – 2010</i>	<i>Ressources de base nécessaires (moyenne annuelle)*</i>	<i>Ressources totales nécessaires (moyenne annuelle)*</i>
XII. Mécanisme d'établissement de rapports				
Contrats de sous-traitance	0	0	20 000	26 667
Services de secrétariat (G-5)	0	0	17 283	17 283
Total partiel	0	0	37 283	43 950
XIII. Domaines de soutien horizontal				
Journées de travail du personnel	17 584	15 175	0	0
Matériel	0	0	4 000	4 000
Services de secrétariat (G-5)	0	0	34 567	51 850
Formation du personnel	114	4 354	2 000	2 000
Total partiel	17 698	19 529	40 567	57 850
XIV. Ajustement et économies réalisées sur les activités et réunions tenues au cours des années précédentes				
Divers	-15 501	-28 039	n.d.	n.d.
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	-1 058	-1 893	n.d.	n.d.
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	-37 735	-19 807	n.d.	n.d.
Total partiel	-54 294	-49 739	n.d.	n.d.
(1) Total net	663 243	863 933	990 636	1 487 667
(2) Dépenses d'appui au programme (13 %) de (1)	86 222	112 311	128 783	193 397
(3) Total général (1) + (2)	749 465	976 244	1 119 419	1 681 064

* Les chiffres concernant les ressources de base et les ressources totales nécessaires pour 2009 et 2010 sont repris du document ECE/MP.PP/2008/2/Add.17, annexe II.

V. Aperçu des dépenses estimées pour janvier et février 2011

(en dollars des États-Unis)

<i>Activité</i>	<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Journées de travail du personnel	Administrateurs: un P-2, trois P-3 + un agent administratif	83 070
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participation aux réunions du Bureau des Parties du Protocole sur les RRTP, du Comité d'examen du respect des dispositions du RRTP, de l'Équipe spéciale de l'accès à la justice, du Groupe de travail des Parties à la Convention, du Comité d'examen du respect des dispositions de la Convention et de l'Équipe spéciale sur la participation du public aux travaux des instances internationales	120 852
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	Missions d'experts, participation à des manifestations dignes d'intérêt	0
Contrats de sous-traitance	Contrats de consultants (Traduction extérieure, élaboration d'études sur l'accès à la justice et d'un rapport de synthèse)	55 026
(1) Total net		258 948
(2) Dépenses d'appui au programme: 13 % de (1)		33 663
(3) Total général (1) + (2)		292 611